

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD**

**DU MARDI 22 JANVIER 2019**

**Présents** : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, LACROIX Arnaud, GIRIE Isabelle, NICOT Karelle, LACROIX Régis, MORNICO Sonia et BONIN Philippe.

**Absent** : M.

**Absents excusés** : MM. GRECO Corinne (pouvoir à BLASER Michel) et DAVID Julien.

**Secrétaire de séance** : Mme BERTHOLINO Michèle

Début de la séance : 20h30

**ORDRE DU JOUR**

**Travaux**

**Réhabilitation et extension d'un espace touristique et convivial intergénérationnel (salle polyvalente)**

**Validation des devis de contrôle : diagnostic amiante et coordination SPS**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la salle polyvalente, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un bureau d'études qui conduise la coordination SPS (Sécurité Protection Santé) et assure le diagnostic amiante. Après examen des trois offres, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis du cabinet APAVE, à la somme ht de 1.480 € pour la coordination SPS et 430 € (peut varier selon le nombre de visites et de prélèvements) pour diagnostic amiante. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis et à engager la dépense correspondante.

**Demande de subvention D.E.T.R. (Etat) et D.S.T. (Conseil départemental) 2019**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le dossier de réhabilitation et d'extension de la salle polyvalente. Cet espace touristique et convivial intergénérationnel est un bâtiment communal, implanté sur une zone touristique juste à côté du camping de Trélachaume (3 étoiles, 180 emplacements) et à proximité des départs de randonnée. La commune met ce bâtiment à disposition du camping pour les mois de Juillet et Août, ce qui permet aux animateurs du camping de proposer des activités pour les enfants et de salle de repli en cas de mauvais temps. En dehors de cette période, il est utilisé par les associations locales de Maisod et loué aux habitants. Aujourd'hui, ce bâtiment est obsolète ; il a besoin d'une réhabilitation complète pour répondre aux exigences énergétiques et thermiques (toiture et murs extérieurs), à la réglementation en matière d'accessibilité aux personnes dépendantes et de sécurité. Il doit aussi permettre d'accueillir le public dans de meilleures conditions de confort et de fonctionnalité. Ceci passe par un réaménagement des espaces (sols et murs intérieurs), une réfection de l'installation électrique, du système de chauffage/ventilation et de la plomberie et par la construction d'extensions, le tout en veillant à privilégier l'intégration du bâtiment dans son environnement, notamment dans le choix des matériaux.

Les études ont été confiées en 2016 au cabinet d'architecture Barreau. Avec son équipe de maîtrise d'oeuvre, il a travaillé afin de proposer un projet de rénovation moderne et fonctionnel pour ce bâtiment, outil essentiel de l'activité touristique et associative. Aujourd'hui, le dossier technique et financier est aujourd'hui complet. Il va s'agir maintenant de solliciter les financeurs publics. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande d'aide préfectorale au titre de la D.E.T.R. 2019 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et un dossier d'aide départementale au titre de la D.S.T. 2019 (Dotation de Solidarité Territoriale).

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'opération de réhabilitation et d'extension de l'espace touristique et convivial intergénérationnel et autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière à Monsieur le Préfet du Jura au titre de la D.E.T.R. 2019 et à Monsieur le Président du Conseil départemental du Jura au titre de la D.S.T. 2019. Il arrête les modalités de financement et approuve le plan de financement prévisionnel. Enfin, il s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue

au titre des subventions et autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

**Point sur les dossiers :**

- Sinistre feu : Monsieur le Maire rend compte de l'avancement du dossier d'indemnisation, à la suite du sinistre de cet été, lieu dit « En Sapey ».
- Stérilisation des chats errants sur la commune : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de réponse de la fondation 30 Millions d'amis, sollicitée pour connaître les modalités de conventionnement avec la commune. Après en avoir discuté, le Conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement. En outre, il rappelle aux propriétaires d'animaux domestiques que la vaccination et le tatouage sont obligatoires et qu'il est recommandé, notamment pour les chats, de procéder aux stérilisations afin éviter leur prolifération.

Fin de la séance : 22h

Michel BLASER, Maire

